

PAR COURRIEL

Le 13 octobre 2015

**Objet : Demande d'accès concernant un nouveau développement domiciliaire à  
East-Broughton**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 8 octobre 2015, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Autorisation daté du 11 juillet 2014, 2 pages.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé par :**

Sylvie Lessard  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

Sainte-Marie  
675, route Cameron, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8000, poste 226  
Télécopieur : 418 386-8080  
Courriel : [sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.lessard@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Québec  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7  
Téléphone : 418 644-8844  
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 11 juillet 2014

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)**

Municipalité d'East Broughton  
600, 10<sup>e</sup> Avenue Sud  
East Broughton (Québec) G0N 1H0

N/Réf. : 7311-12-01-23460-19  
401153715

**Objet : Prolongement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sous la  
rue Létourneau**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 21 mars 2014, reçue le 1<sup>er</sup> avril 2014 et complétée le 10 juillet 2014, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts.

Les travaux seront effectués sur le lot 4 545 725, cadastre du Québec, municipalité d'East Broughton, Municipalité régionale de comté des Appalaches.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, signé le 21 mars 2014 par 23 / 24, et documents joints;
- Lettre transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 5 juin 2014, datée du 3 juin 2014 et signée par 23 / 24, et documents joints;

- Étude écologique transmise par courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 17 juin 2014, par 23/24, et documents joints;
- Résolution n° 14-07-6104, transmise par courriel au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 10 juillet 2014, signée par 23/24 et documents joints.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



IO/LA/mf

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale et  
de la Chaudière-Appalaches

ANALYSÉ PAR :



RECOMMANDÉ PAR :



VÉRIFIÉ PAR :

